



BULLETIN D'INFORMATION

DE L'UNION RÉGIONALE EST CGTR

Le 26 janvier 2015

CONFÉRENCE DE PRESSE DE L'UNION RÉGIONALE EST CONTRE LA RÉPRESSION SYNDICALE



Lundi 26 janvier, notre union a décidé d'organiser une conférence de presse pour porter à la connaissance de la population les agissements des patrons contre nos militant(e)s, que ce soit dans la région est ou dans les autres régions.

A la tribune se sont retrouvés des camarades délégués des entreprises eRcane, Pico et So Prestiles, ainsi que deux membres du bureau de l'URE. Les journalistes ont répondu présent puisque Le Quotidien, Témoignages, Antenne Réunion, Réunion 1^{ère} Radio et Télévision se sont déplacés à la confédération où se tenait la conférence de presse.

Les premières interventions concernaient la situation d'un délégué du personnel CGTR d'eRcane qui, depuis son élection en 2013, a reçu plus d'une dizaine d'avertissements pour « insubordination, incitation du personnel à réduire ses cadences de travail, et le comble... pour « harcèlement de la

direction » ! Il a aussi été placé deux fois en mise à pied disciplinaire avec baisse de salaire et vient d'être placé depuis le 19 janvier en mise à pied conservatoire dans l'attente d'être entendu le 27 janvier en entretien préalable à licenciement.

La direction d'eRcane ne digère pas que ce camarade l'ait obligée à installer des points d'eau potable, des baraques de chantier pour prendre son repas à l'abri des intempéries, à doter les ouvriers agricoles de combinaisons et masques de protection contre les produits phyto-sanitaires épandus jusqu'à présent sans précaution dans les champs, à reconnaître aux plus anciens leur véritable ancienneté avec la prime correspondante, etc.

C'est de cela dont Tereos, dont eRcane est une filiale, et les gros planteurs veulent se venger aujourd'hui en tentant de se débarrasser de ce militant.

Un autre camarade, chef d'équipe chez Pico, entreprise du BTP, est ensuite intervenu pour dénoncer la tentative de ses patrons de le licencier pour avoir pris à de multiples reprises la défense des intérêts de ses camarades de travail. Enfin, un délégué du personnel chez So Prestiles, a expliqué dans quelle gêne lui et trois autres délégués de cette entreprise se trouvaient aujourd'hui car, suite à la perte d'un marché de restauration collective, alors qu'ils n'ont pas été repris par le nouvel employeur, So Prestiles ne leur paie plus leurs salaires depuis septembre 2014 bien que les Prud'hommes aient statué en leur faveur. Ils se retrouvent ainsi aujourd'hui en interdit bancaire, avec les huissiers devant leurs portes pour loyers impayés.

A l'heure où il est de bon ton, jusqu'au sommet de l'Etat, de défendre la « liberté d'expression », celle-ci est quotidiennement bafouée dans les entreprises qui sont bien souvent une zone de non-droit dans ce domaine.

Ce droit à se faire respecter et à s'exprimer, nous devons l'imposer avec le soutien des travailleurs dans les usines, dans les bureaux et dans les champs !

ILS NE NOUS TRANSPORTENT PAS, ILS NOUS ROULENT !

Depuis l'entrée en vigueur du nouveau plan de circulation des bus Jaunes et inter urbains, la colère grogne parmi les voyageurs. Les deux tiers des arrêts ont été supprimés. Les temps d'acheminement d'un point à un autre ont été globalement augmentés. Les prix ont augmenté. Mais le nombre de bus n'a pas augmenté.

La CGTR Union Régionale Est 4 bis rue Raymond Barre - 97470 Saint Benoît

Tél. : 0262 50 14 49 - Fax : 0262 50 53 68

En résumé, la décision prise par les élus du Conseil général et les patrons de bus s'est traduite rapidement par une dégradation des conditions de transport.

Nombre de travailleurs, d'étudiants, sont obligés de se lever encore plus tôt pour arriver à l'heure à leur travail. Et le retour se fait encore plus tardivement, accroissant de ce fait leur fatigue.

La raison de cette catastrophe, c'est que cette décision a été prise en comité restreint sans en référer aux principaux concernés. Si cela avait été fait, ces derniers auraient été les mieux placés pour indiquer ce qu'il fallait améliorer sur les lignes, au niveau de correspondances inter-lignes, la fréquence à respecter et le nombre de bus à mettre en circulation. Mais tout cela a un coût dont ne veulent justement pas entendre parler les patrons du transport de voyageurs.

Pour la CGTR, de vrais transports en commun ne peuvent s'imaginer qu'en mettant les usagers dans le coup, à commencer par les salariés, usagers ou employés des sociétés de transports.

Par ailleurs, la CGTR milite pour que le transport des personnes soit assuré par une seule entreprise de service public, ce qui permettrait de réduire le prix de revient des déplacements au prix coûtant en supprimant le coût du Capital (la rémunération des patrons et des actionnaires). La CGTR milite aussi pour que le coût du transport des salariés soit supporté par les entreprises. Il n'est pas normal que les salariés paient ces frais à la place du patronat.

LE JAUNE VIRE AU ROUGE !

Agacé par les récriminations des usagers, Pierre Vergès, vice-président du Conseil général délégué aux transports, minimise cependant l'ampleur du mécontentement en déclarant que moins de 1% de ceux-là ont fait part de leurs doléances sur le numéro vert mis à leur disposition.

Pierre Vergès risque de déchanter d'ici peu, car si le mécontentement a mis du temps à s'exprimer, il ne donne pas l'impression de vouloir s'éteindre, mais de s'étendre. Un appel à manifester le 29 janvier a d'ores et déjà été lancé sur Facebook et par une association d'usagers, l'ADUCR.

Souhaitons que cet appel soit entendu par le plus grand nombre pour rappeler aux « décideurs » qu'ils doivent en référer à la population avant toute décision qui la concerne !

LA FICHE DE PAIE : REFLET DU DEGRÉ DE NOTRE EXPLOITATION

Mardi 19 janvier, un représentant de Sécafi est intervenu à l'union lors de notre réunion hebdomadaire pour nous éclairer sur la lecture et la compréhension des fiches de paie. Il a rappelé que la délivrance de la fiche de paie par l'employeur est une obligation, qu'en l'absence de contrat de travail, la fiche de paie en faisait office, mais qu'elle ne primait pas sur celui-ci s'il existait.

Les questions de nos camarades tournaient autour du paiement des heures supplémentaires, du respect du salaire de base (il a fait la distinction entre salaire et rémunérations).

Il est aussi intervenu sur les primes d'intéressement qui, a-t-il dit, doivent faire l'objet d'un accord d'entreprise et sont dès lors exonérées de cotisations sociales patronales.

Enfin il a tenu à attirer l'attention sur le fait qu'aujourd'hui les normes (le Code du Travail, les accords d'entreprises, les conventions collectives, etc.) sont constamment remis en cause de la part des gouvernements et des patrons, par tel ou tel jugement, ce qui revient à dire que les textes en vigueur sont le reflet du rapport de force entre travailleurs et patrons.

L'ENTREPRISE DE DÉMOLITION CONTINUE

Dans la continuité des attaques du patronat contre les travailleurs, celui-là pousse le gouvernement à supprimer les instances représentatives du personnel (DP-CHSCT-DS-CE) telles qu'elles existent actuellement pour les remplacer par une instance unique, le conseil d'entreprise, avec les mêmes prérogatives, disent-ils. Le patronat veut aller plus loin que son premier projet des suppressions de seuil de représentativité. Derrière cela il y a la volonté du patronat de réduire à néant la présence militante dans les entreprises et les droits des travailleurs.

La CGTR s'oppose à ce nouveau mauvais coup du patronat.

Chaque mardi, de 18H00 à 19H30, l'Union Régionale Est CGTR organise dans son local une réunion d'information et de discussion sur les problèmes rencontrés par les travailleurs.
Venez nombreux !

La CGTR Union Régionale Est 4 bis rue Raymond Barre - 97470 Saint Benoît

Tél. : 0262 50 14 49 - Fax : 0262 50 53 68